

PROJET DE PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du 27 septembre 2021

Le conseil de la Ville de Lévis siège en séance ordinaire ce vingt-septième jour du mois de septembre deux mille vingt et un à dix-sept heures trente-trois, par visioconférence.

Sont présents : les membres du conseil Serge Côté, Isabelle Demers, Steve Dorval, Brigitte Duchesneau, Guy Dumoulin, Mario Fortier, Clément Genest, Ann Jeffrey, Janet Jones, Karine Laflamme, Réjean Lamontagne, Amélie Landry, Karine Lavertu, Fleur Paradis et Michel Turner formant quorum sous la présidence du maire Gilles Lehouillier.

Assistent à la séance : Simon Rousseau, directeur général, et Marlyne Turgeon, greffière.

CV-2021-06-54

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Janet Jones

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 27 septembre 2021, tel qu'il est modifié par l'ajout des affaires suivantes :

« Gestion du capital humain

Protocole des conditions de travail des cadres

Document d'aide à la décision GCH-2021-074 »

« Gestion du capital humain

Protocole des conditions de travail des professionnelles non syndiquées et des professionnels non syndiqués

Document d'aide à la décision GCH-2021-075 »

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-06-55

Période de questions

Personne n'assiste à la séance. Les questions soumises par trois personnes, par le biais du formulaire disponible en ligne sur le site Internet de la Ville, ont été lues par la greffière et le maire y a répondu.

CV-2021-06-56

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 septembre 2021

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville
tenue le 13 septembre 2021.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-06-57

Dépôt du procès-verbal des séances du comité exécutif des 7, 13 et 14 septembre 2021

Le procès-verbal des séances du comité exécutif tenues les 7, 13 et 14 septembre 2021 est déposé.

CV-2021-06-58

Lettre d'entente amendée à intervenir avec la Fraternité des policiers de Lévis inc.

[Document d'aide à la décision GCH-2021-069](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Clément Genest

De conclure la lettre d'entente amendée à intervenir avec la Fraternité des policiers de Lévis inc., telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision GCH-2021-069, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-06-59

Ajustements à la structure de la Direction des finances et de la trésorerie et besoins de main-d'œuvre

[Document d'aide à la décision GCH-2021-071](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Clément Genest

D'autoriser les ajustements proposés à la structure de la Direction des finances et de la trésorerie selon l'organigramme proposé en annexe à la fiche de prise de décision GCH-2021-071.

D'autoriser les mouvements de main-d'œuvre de cette direction, tels qu'ils sont annexés à cette fiche de prise de décision.

D'autoriser la Direction de la gestion du capital humain à procéder aux mouvements requis et à pourvoir tous les postes laissés vacants par ces mouvements.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-06-60

Adoption de la *Politique de la gestion documentaire*

[Document d'aide à la décision DAJSC-2021-009](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey

D'adopter la *Politique de gestion documentaire*, telle qu'elle est annexée à la
fiche de prise de décision DAJSC-2021-009.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-06-61

**Désignation d'une fonctionnaire à titre de célébrante compétente à
célébrer des mariages civils ou unions civiles**

[Document d'aide à la décision DAJSC-2021-008](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey

De demander au Directeur de l'état civil de désigner Me Annie Gaudreault en
tant que fonctionnaire municipale, à agir comme célébrante compétente à
célébrer des mariages civils ou unions civiles sur le territoire de la ville.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-06-62

**Dépôt du Certificat d'enregistrement relatif au Règlement RV-2021-21-46
sur la création d'une réserve financière pour le financement de dépenses
relatives à la réalisation du Plan d'action de la Politique de
développement social et communautaire**

Le certificat d'enregistrement relatif au règlement suivant est déposé :

- Règlement RV-2021-21-46 sur la création d'une réserve financière
pour le financement de dépenses relatives à la réalisation du Plan
d'action de la Politique de développement social et communautaire.
-

CV-2021-06-63

Aides financières au bénéfice d'organismes de la communauté

[Document d'aide à la décision GRE-2021-037](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Janet Jones
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

D'accorder les aides financières aux organismes de la communauté, telles

qu'elles sont indiquées en annexe à la fiche de prise de décision GRE-2021-037, pour le maintien de leurs activités auprès de la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-06-64

Demande de crédits additionnels

[Document d'aide à la décision ENV-2021-026](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Fleur Paradis
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Janet Jones

D'autoriser les crédits additionnels au montant maximal de 30 018 \$ aux postes de revenus et dépenses mentionnés à la fiche de prise de décision ENV-2021-026, pour assumer les dépenses relatives aux travaux à réaliser dans le cadre du projet de caractérisation et d'évaluation du potentiel de l'aquifère de la rivière Pénin, ce montant provenant d'une aide financière à recevoir du *Programme Municipalité pour l'innovation climatique*.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-06-65

Dépôt du *Rapport des amendements budgétaires et virements de fonds de la Société de transport de Lévis pour la période du 1er avril au 30 juin 2021*

[Document d'aide à la décision DEI-2021-009](#)

Le *Rapport des amendements budgétaires et virements de fonds de la Société de transport de Lévis pour la période du 1^{er} avril au 30 juin 2021*, est déposé, à titre d'information.

CV-2021-06-66

Renflouement de la réserve financière pour les dépenses relatives aux élections et référendums

[Document d'aide à la décision FIN-2021-051](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Clément Genest
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey

De renflouer la réserve financière suivante à même l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté, et ce, sans excéder le montant maximal de la réserve à la fin de l'exercice financier 2021 :

- réserve financière pour les dépenses liées aux élections et référendums au montant de 52 000 \$.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-06-67

Orientation préliminaire concernant l'agriculture en émergence [Document d'aide à la décision URBA-SAT-2021-125](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey

D'indiquer à la Commission de protection du territoire agricole du Québec l'acceptation de l'orientation préliminaire concernant l'agriculture en émergence, telle qu'elle est formulée en annexe à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2021-125.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-06-68

Avenant à l'offre d'achat à intervenir avec 11670565 Canada inc. pour l'acquisition d'une partie des lots 2 154 379 et 2 154 506 du cadastre du Québec (terrains situés sur le boulevard Guillaume-Couture, secteur Saint-Romuald) [Document d'aide à la décision DEV-2021-131](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau

De conclure l'avenant à l'offre d'achat à intervenir avec 11670565 Canada inc. pour la vente d'une partie des lots 2 154 379 et 2 154 506 du cadastre du Québec, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision DEV-2021-131, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-06-69

Attribution du contrat pour la location à tarif horaire, sans opératrice ou opérateur, de chargeuses avec équipements de déneigement [Document d'aide à la décision APP-2021-160](#)

ATTENDU la demande de soumissions ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Mario Fortier
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Karine Lavertu

D'attribuer le contrat pour la location à tarif horaire, sans opératrice ou opérateur, de chargeuses avec équipements de déneigement (appel d'offres 2021-50-87), à Services JLM inc., pour une durée de trois ans, aux prix mentionnés à sa soumission, pour une dépense estimée à 252 000 \$, avant TPS et TVQ, et dont le prix sera indexé à compter de la deuxième année du contrat selon l'indice des prix à la consommation et le prix du carburant, conformément au devis et à sa soumission.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-06-70

Rejet de soumissions pour la fourniture du service d'entretien des dépôts à neige (secteurs Saint-Romuald, Charny et Saint-Nicolas) et attribution d'un contrat

[Document d'aide à la décision APP-2021-161](#)

ATTENDU la demande de soumissions ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Mario Fortier
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Karine Lavertu

De rejeter, à toutes fins que de droit, la soumission reçue le 27 août 2021, pour le secteur Saint-Romuald relative à la fourniture du service d'entretien des dépôts à neige (secteurs Saint-Romuald, Charny et Saint-Nicolas) (appel d'offres 2021-50-80).

D'attribuer le contrat pour la fourniture du service d'entretien des dépôts à neige (secteurs Saint-Romuald, Charny et Saint-Nicolas) (appel d'offres 2021-50-80), à Les excavations Lafontaine inc., pour une durée de cinq ans, aux prix mentionnés à sa soumission, pour une dépense estimée à 1 377 693,80 \$, avant TPS et TVQ, pour les secteurs Charny et Saint-Nicolas et dont le prix sera indexé à compter de la deuxième année du contrat selon l'indice des prix à la consommation et le prix du carburant, le tout conformément au devis et à sa soumission.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-06-71

Rejet des soumissions pour la location et l'implantation d'un logiciel-service de recrutement

[Document d'aide à la décision APP-2021-165](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Mario Fortier
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Karine Lavertu

De rejeter, à toutes fins que de droits, les soumissions reçues le 1^{er} septembre 2021 pour la location et l'implantation d'un logiciel-service de recrutement (appel d'offres 2021-55-85).

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-06-72

Cession du contrat pour la fourniture d'un progiciel de gestion intégré (PGI) incluant les services d'implantation, de support et d'entretien pour une période de dix ans

[Document d'aide à la décision APP-2021-120](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Mario Fortier
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Karine Lavertu

D'autoriser la cession du contrat pour la fourniture d'un progiciel de gestion intégré (PGI) incluant les services d'implantation, de support et d'entretien pour une période de dix ans (appel d'offres 2016-55-01), adjudé le 13 juin 2016 à ERP connex inc., à l'entreprise cessionnaire Levio conseils inc., et ce, à compter du 23 août 2021.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-06-73

Avis de motion du Règlement RV-2021-21-27 modifiant le Règlement RV-2019-19-74 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (volet patrimonial) et dépôt du projet de règlement
Documents d'aide à la décision [URBA-SAT-2021-126](#) et [URBA-SAT-2021-050](#)

Le membre du conseil de la Ville Michel Turner donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2021-21-27 modifiant le Règlement RV-2019-19-74 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale et il dépose ce projet de règlement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2021-050.

Ce règlement a notamment pour objet de modifier certains travaux assujettis, d'ajuster, d'ajouter et de modifier certains critères d'analyse et d'ajuster la liste des bâtiments patrimoniaux de grande valeur patrimoniale.

CV-2021-06-74

Avis de motion du Règlement RV-2021-21-53 modifiant le règlement RV-2015-15-24 décrétant des travaux relatifs à la construction de la rue Vanoise et l'acquisition d'un terrain requis pour l'exécution de ces travaux ainsi qu'un emprunt et dépôt du projet de règlement
[Document d'aide à la décision FIN-2021-050](#)

Le membre du conseil de la Ville Karine Lavertu donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2021-21-53 modifiant le règlement RV-2015-15-24 décrétant des travaux relatifs à la construction de la rue Vanoise et l'acquisition d'un terrain requis pour l'exécution de ces travaux ainsi qu'un emprunt et il dépose ce projet de règlement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision FIN-2021-050.

Ce règlement a pour objet de modifier l'article 5 par le retrait d'un immeuble à l'égard duquel les taxes spéciales de secteurs sont imposées, ce qui entraîne des modifications aux pourcentages de la taxe spéciale générale, de la taxe spéciale de secteur et des taxes spéciales de secteurs imposées par ce règlement.

CV-2021-06-75

Avis de motion du Règlement RV-2021-21-54 modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement et dépôt du projet de règlement

[Document d'aide à la décision INC-2021-020](#)

Le membre du conseil de la Ville Serge Côté donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2021-21-54 modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement et il dépose ce projet de règlement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision INC-2021-020.

Ce règlement a pour objet de régir le stationnement sur une partie des rues Métivier et Martineau (secteur Lévis).

CV-2021-06-76

Avis de motion du Règlement RV-2021-21-55 modifiant le Règlement RV-2010-09-78 sur les pistes cyclables et récréatives et dépôt du projet de règlement

[Document d'aide à la décision INC-2021-020](#)

Le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2021-21-55 modifiant le Règlement RV-2010-09-78 sur les pistes cyclables et récréatives et il dépose ce projet de règlement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision INC-2021-020.

Ce règlement a pour objet de régir l'utilisation par les motoneiges d'une partie du parcours cyclable Harlaka (secteur Pintendre).

CV-2021-06-77

Avis de motion du Règlement RV-2021-21-56 modifiant le Règlement numéro 277 concernant la vitesse des véhicules automobiles et le stationnement dans certaines rues, la localisation des signaux de circulation, de stationnement et autres signalisations de l'ex-Municipalité de Sainte-Hélène-de-Breakeyville et dépôt du projet de règlement

[Document d'aide à la décision INC-2021-020](#)

Le membre du conseil de la Ville Michel Turner donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2021-21-53 modifiant le Règlement numéro 277 concernant la vitesse des véhicules automobiles et le stationnement dans certaines rues, la localisation des signaux de circulation, de stationnement et autres signalisations de l'ex-Municipalité de Sainte-Hélène-de-Breakeyville et il dépose ce projet de règlement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision INC-2021-020.

Ce règlement a pour objet de régir la limite de vitesse sur une partie des rues de la Viorne et des Gadelles (secteur Sainte-Hélène-de-Breakeyville).

CV-2021-06-78

Avis de motion du Règlement RV-2021-21-57 modifiant le Règlement RV-2010-09-41 sur les nuisances, la paix, l'ordre, le bon gouvernement, le bien-être général et la sécurité et dépôt du projet de règlement

[Document d'aide à la décision INC-2021-020](#)

Le membre du conseil de la Ville Janet Jones donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2021-21-57 modifiant le Règlement RV-2010-09-41 sur les nuisances, la paix, l'ordre, le bon gouvernement, le bien-être général et la sécurité et il dépose ce projet de règlement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision INC-2021-020.

Ce règlement a pour objet d'interdire, dans un endroit public et sur tout terrain appartenant à la Ville, le stationnement d'un véhicule routier ailleurs que dans un espace de stationnement délimité et prévu à cette fin.

CV-2021-06-79

Avis de motion du Règlement RV-2021-21-58 modifiant le Règlement numéro 104 concernant la circulation et le stationnement sur les chemins publics afin de protéger les citoyens et de permettre aux automobilistes de circuler avec plus de facilité et de sécurité de l'ex-Ville de Saint-Nicolas et dépôt du projet de règlement

[Document d'aide à la décision INC-2021-020](#)

Le membre du conseil de la Ville Clément Genest donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2021-21-58 modifiant le Règlement numéro 104 concernant la circulation et le stationnement sur les chemins publics afin de protéger les citoyens et de permettre aux automobilistes de circuler avec plus de facilité et de sécurité de l'ex-Ville de Saint-Nicolas et il dépose ce projet de règlement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision INC-2021-020.

Ce règlement a pour objet de régir la limite de vitesse sur une partie du chemin Filteau (secteur Saint-Nicolas).

CV-2021-06-80

Avis de motion du Règlement RV-2021-21-59 modifiant le Règlement numéro 221 concernant la circulation et le stationnement de l'ex-Ville de Lévis et dépôt du projet de règlement

[Document d'aide à la décision INC-2021-020](#)

Le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2021-21-59 modifiant le Règlement numéro 221 concernant la circulation et le stationnement de l'ex-Ville de Lévis et il dépose ce projet de règlement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision INC-2021-020.

Ce règlement a pour objet de régir la limite de vitesse sur une partie de la route Monseigneur-Bourget (secteur Lévis).

CV-2021-06-81

Adoption du Règlement RV-2021-21-52 décrétant un emprunt pour financer les dépenses relatives au programme complémentaire de la Ville au programme *AccèsLogis Québec* et choix et décret relatifs à la procédure référendaire

[Document d'aide à la décision URBA-CUMB-2021-014](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV-2021-21-52 décrétant un emprunt pour financer les dépenses relatives au programme complémentaire de la Ville au programme *AccèsLogis Québec* a pour objet de décréter un emprunt n'excédant pas la somme de 3 550 000 \$ d'un terme de 10 ans, remboursable par une affectation annuelle d'une portion suffisante des revenus généraux de la Ville, dans le but d'effectuer des dépenses pour les honoraires professionnels, l'octroi de subventions, les imprévus, les taxes applicables et les frais de financement dans le cadre du programme complémentaire de la Ville au programme *AccèsLogis Québec* ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Steve Dorval
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin

D'adopter le Règlement RV-2021-21-52 décrétant un emprunt pour financer les dépenses relatives au programme complémentaire de la Ville au programme *AccèsLogis Québec*.

De choisir et décréter que la procédure référendaire à l'égard de ce règlement (tenue d'un registre) est remplacée par la transmission de demandes écrites à la municipalité, conformément et suivant le choix prévu à l'*Arrêté numéro 2021-054 du ministre de la Santé et des Services sociaux daté du 16 juillet 2021*, laquelle procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter est d'une durée de 15 jours, est annoncée au préalable par un avis public à cet effet et doit s'effectuer par la transmission de demandes écrites à l'adresse de courriel établie à cette fin par la Ville et mentionnée à l'avis public.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-06-82

Dépôt du rapport sur la consultation écrite et adoption du Règlement RV-2020-20-14 modifiant le Règlement RV-2015-15-04 sur le schéma d'aménagement et de développement (début de la mise en œuvre du volet 2 du 3e alinéa de l'article 59 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* concernant l'agriculture en émergence)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2021-080](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV-2020-20-14 modifiant le Règlement RV-2015-15-04 sur le schéma d'aménagement et de développement a pour objet :

- d'intégrer au schéma d'aménagement et de développement les orientations retenues par la Ville quant à l'agriculture en émergence contenues dans la vision du Plan de développement de la zone agricole de Lévis;

- de créer de nouvelles affectations à l'intérieur de la zone agricole provinciale pour tenir compte de ces orientations et identifier des affectations (secteurs) où la construction résidentielle peut être autorisée, à certaines conditions, de façon à ne pas déstructurer la zone agricole;
- d'apporter les autres modifications requises au schéma et au document complémentaire pour tenir compte de ces orientations et intentions;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey

De prendre acte du rapport sur la consultation écrite à l'égard du Projet de règlement RV-2020-20-14 modifiant le Règlement RV-201-15-04 sur le schéma d'aménagement et de développement, décrétée par le conseil de la Ville conformément à l'Arrêté numéro 2020-049 du ministre de la Santé et des Services sociaux daté du 4 juillet 2020.

D'adopter le Règlement RV-2020-20-14 modifiant le Règlement RV-2015-15-04 sur le schéma d'aménagement et de développement, et ce, avec changements par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV-2020-01-78, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2021-080.

Les changements apportés au Règlement par rapport au Projet de règlement consistent à :

- 1° des modifications aux cartes 7.1 (type de secteurs agricoles) et 22 (carte des grandes affectations du territoire) afin de représenter les parties de territoire acceptées par la Commission de protection du territoire agricole du Québec;
- 2° prévoir la possibilité de remembrer plusieurs propriétés vacantes pour atteindre les superficies minimales prévues afin d'autoriser une construction résidentielle dans les affectations agroforestière ou forestière;
- 3° préciser certains concepts pour la mise en œuvre des orientations et intentions (notamment quant à la notion d'une unité foncière vacante, la date de référence qui doit être considérée, etc.);
- 4° prévoir les modalités de calcul des superficies pour la construction résidentielle lorsqu'un chemin d'accès est nécessaire pour accéder à la propriété;
- 5° prévoir des modalités particulières lorsqu'une propriété vacante est située dans plus d'une affectation, soit agricole dynamique ou agricole dynamique avec élevage et agroforestière ou forestière.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-06-83

Adoption du Règlement RV-2021-21-26 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout de logements à l'étage de bâtiments commerciaux, zone M0920, route Lagueux, secteur Saint-Étienne-de-Lauzon)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2021-103](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV-2021-21-26 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement a pour objet d'autoriser, dans la zone M0920, les classes d'usages H1 habitation unifamiliale isolée, H4 habitation bifamiliale isolée et H7 habitation trifamiliale isolée uniquement aux étages situés au-dessus des rez-de-chaussée ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Mario Fortier
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Réjean Lamontagne

D'adopter le Règlement RV-2021-21-26 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Second projet de règlement adopté par la résolution CV-2021-06-02.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-06-84

Adoption du Règlement RV-2021-21-15 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout de plusieurs usages et retrait de la classe d'usages « P100 garde d'enfants (garderie, centre de la petite enfance) ») dans la zone C0470, rue du Grand-Tronc, secteur Saint-Rédempteur)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2021-122-R-1](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV-2021-21-15 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement a pour objet :

- d'autoriser le groupe d'usages C8 service d'entreposage intérieur et les classes d'usages C304 outillages, matériaux de construction ou d'aménagements paysagers, équipements saisonniers, C315 construction, démolition, excavation, aménagements extérieurs, émondage et abattage d'arbres et C320 service de location d'outils, et de prévoir les normes et spécifications afférentes à ces groupes et classes d'usages;
- de modifier les marges de recul latérales et arrière pour les groupes d'usages C1 commerce et service sensible au transport en commun et C9 commerce et service avec besoin mixte en transport;
- de prévoir des dispositions spécifiques pour l'étalage et l'entreposage extérieur à l'égard de certains usages autorisés dans la zone;

- de retirer la classe d’usages P100 garde d’enfants (garderie, centre de la petite enfance);

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Réjean Lamontagne
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers

D’adopter le Règlement RV-2021-21-15 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Second projet de règlement adopté par la résolution CV-2021-04-97.

Adoptée à l’unanimité

CV-2021-06-85

Adoption du Règlement RV-2021-21-20 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout du groupe d’usages « C8 service d’entreposage intérieur » et des classes d’usages « C113 sports, loisirs et jeux », « C310 grossistes, centres de distribution, ventes aux enchères et encans » et « C311 transport de marchandises » dans la zone I1220, 3e Rue, secteur Saint-Romuald)

[Document d’aide à la décision URBA-SAT-2021-123](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV-2021-21-20 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement a pour objet d’autoriser, dans la zone I1220, les usages et les groupes d’usages suivants :

- C8 service d’entreposage intérieur;
- C310 grossistes, centres de distribution, ventes aux enchères et encans;
- C311 transport de marchandises, messagerie (camionnage, train, bateau ou navire, avion, cargo, gare intermodale, centre de transbordement, etc.);
- I200 alimentaire;
- I206 vestimentaire;
- I210 impression et édition;
- I211 produits électriques et électroniques (sauf matériel électronique professionnel et informatique);
- les usages sports, loisirs et jeux intérieurs;

et de prévoir les normes afférentes à ces usages;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Michel Turner

D’adopter le Règlement RV-2021-21-20 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Second projet de règlement adopté par la résolution CV-2021-05-26.

Adoptée à l’unanimité

CV-2021-06-86

Adoption du Règlement RV-2021-21-21 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (création de la zone I0441, rue Albert-Dion, secteur Saint-Nicolas)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2021-131](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV-2021-21-21 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement a pour objet de créer la zone I0441 à même une partie de la zone I0439 et d'autoriser dans cette nouvelle zone les usages suivants :

- spécifiquement l'usage de service de recherche, d'essai ou de laboratoire, de la classe d'usages (C112);
- les classes d'usages matériel électronique professionnel et informatique (I101);
- matériel scientifique professionnel et technologique (I103);
- activité de recherche, de développement et d'essai en laboratoire (I104);
- centre de données numériques (I500);
- commerce numérique (I502);

et de prévoir des normes applicables à ces usages et classes d'usages, et d'autoriser dans cette zone l'installation de génératrices;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Clément Genest

D'adopter le Règlement RV-2021-21-21 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Second projet de règlement adopté par la résolution CV-2021-05-59.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-06-87

Adoption du Règlement RV-2021-21-36 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (création de la zone H1680, route de la Rivière-Étchemin, secteur Saint-Jean-Chrysostome)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2021-132](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV-2021-21-36 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement a pour objet de créer la zone H1680 à même une partie de la zone H1617, d'y prévoir les usages autorisés et les normes et spécifications applicables, de même que d'y assujettir la réalisation de constructions, ouvrages et travaux à un règlement adopté en vertu de l'article 145.42 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (autorisation préalable du conseil sur dépôt d'un rapport d'un professionnel) ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Karine Laflamme
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey

D'adopter le Règlement RV-2021-21-36 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Second projet de règlement adopté par la résolution CV-2021-06-04.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-06-88

Adoption du Règlement RV-2021-21-24 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (préciser les normes encadrant la classe d'usages H10 (habitation multifamiliale isolée de 20 à 28 logements) dans la zone H0223, rue du Frontenac, secteur Saint-Nicolas)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2021-134](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV-2021-21-24 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement a pour objet de prévoir les normes applicables à la classe d'usages H10 habitation multifamiliale isolée de 20 à 28 logements, dans la grille des spécifications applicable à la zone H0223, et de supprimer la grille des spécifications applicable à la zone H0237, soit l'annexe A du Règlement RV-2020-20-53 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Réjean Lamontagne

D'adopter le Règlement RV-2021-21-24 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Second projet de règlement adopté par la résolution CV-2021-06-03.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-06-89

Protocole des conditions de travail des cadres

[Document d'aide à la décision GCH-2021-074](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Clément Genest

D'accepter le *Protocole des conditions de travail des cadres*, pour une durée de sept ans, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision GCH-2021-074, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-06-90

Protocole des conditions de travail des professionnelles non syndiquées et des professionnels non syndiqués

[Document d'aide à la décision GCH-2021-075](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers

D'accepter le *Protocole des conditions de travail des professionnelles non syndiquées et des professionnels non syndiqués*, pour une durée de sept ans, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision GCH-2021-075, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-06-91

Période d'intervention des membres du conseil

Un membre du conseil de la Ville prend la parole.

CV-2021-06-92

Levée de la séance

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau

À 18 heures 30, de lever la séance.

Adoptée à l'unanimité

Gilles Lehouillier, maire

Marlyne Turgeon, greffière
